Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1942)**

Heft 19

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

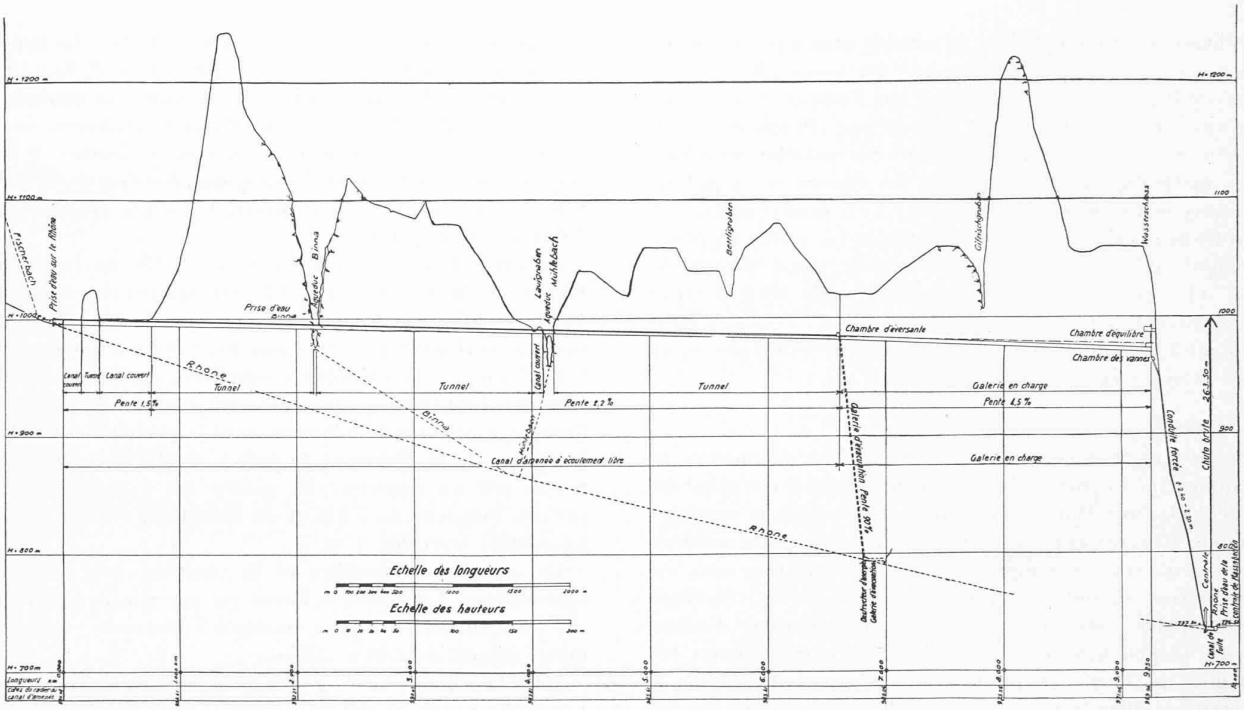


Fig. 2. — Profil en long de l'aménagement hydro-électrique de Mörel (Haut-Valais).
NB. Pour les pentes du canal d'amenée rectifier comme suit les chiffres ; 1.5‰ ; 2.2‰ ; 4.5‰.

de fuite restitue l'eau au Rhône au voisinage de l'usine, immédiatement à l'amont de la prise de l'usine de Massaboden des C. F. F. Un pont a été construit à cet endroit, pour relier la centrale avec la gare et le village de Mörel, situés sur la rive droite.

Les trois transformateurs de 9/65 kV mentionnés plus haut font partie de la station en plein air, située au sud du bâtiment de l'usine ; cette station comporte également tous les appareils de mesure, disjoncteurs et autres dispositifs de protection. Elle est aménagée de façon à pouvoir être adaptée à une tension de 150 kV sans interruption notable de l'exploitation.

Le transport de l'énergie au réseau de distribution de la fabrique d'aluminium de Chippis se fait provisoirement au moyen d'une ligne de 65 kV de 30 km de long entre Mörel et Tourtemagne. A l'exception de quelques rares pylônes de sectionnement, les supports sont en bois, à cause de la pénurie actuelle de fer. Dans ces conditions, il fallait diminuer le plus possible les sollicitations des mâts ; c'est pourquoi les trois conducteurs sont en aluminium pur, et les portées de la ligne modérées, entre 120 et 170 m.

Des trois chutes situées sur le Rhône au-dessus de Massaboden, l'usine de Mörel utilise le palier inférieur. Immédiatement à l'amont se trouve la chute de Reckingen-Fiesch (Ernen) de 300 m, et plus haut, celle de Gletsch-Oberwald de 400 m.

Concours pour la construction d'un immeuble du Crédit foncier vaudois, à Yverdon.

Extrait du rapport du jury.

Le jury chargé d'examiner les 11 projets remis dans les délais prescrits était composé de MM. Reymond, directeur du Crédit foncier, Cerez, administrateur, Van Dorrser et Brügger, architectes et C. Oyex, ingénieur.

Au premier tour d'élimination quatre projets ne présentant pas les qualités suffisantes sont écartés. Il est procédé ensuite à un examen détaillé portant sur les points suivants : les accès, la distribution, l'éclairage des différents locaux du rez-de-chaussée et des étages.

En définitive le jury attribue les rangs suivants aux 7 projets restant en présence : 1er rang, projet « Mercure » ; 2e rang, projet « Roc » ; 3e rang, projet « Everdon » ; 4e rang, projet « Jura I » ; 5e rang, projet « Thièle » ; 6e rang, projet « 4 sous » ; 7e rang, projet « Hermès ».

Le jury décide d'attribuer :

Un 1er prix de 1300 fr. au projet classé en 1er rang ; un 2e prix de 1000 fr. au projet classé en 2e rang ; un 3e prix de 700 fr. au projet classé en 3e rang.

L'ouverture des enveloppes donne le résultat suivant :

Premier rang : M. *Jacques Du Pasquier*, à Yverdon.

Deuxième rang : M. *René Dormond*, à Yverdon.

Troisième rang : M. *Antoine Merio*, à Yverdon.

Le jury constatant que MM. *Du Pasquier* et *Dormond* sont associés, leur bureau n'a droit, suivant les conditions du programme de concours, basé sur les Principes pour l'organisation des concours d'architectes, formulaire nº 101 de la S. I. A., qu'à un seul prix ; le projet classé en 2e rang est ainsi écarté. Le projet classé au 3e rang passe au 2e et celui classé au 4e rang passe au 3e.

L'ouverture de l'enveloppe du projet classé en 4e rang donne le nom de M. *Robert Pilloud*, à Yverdon.

Le jury recommande l'exécution du projet classé en 1er rang.

Lausanne, 25 mai 1942.

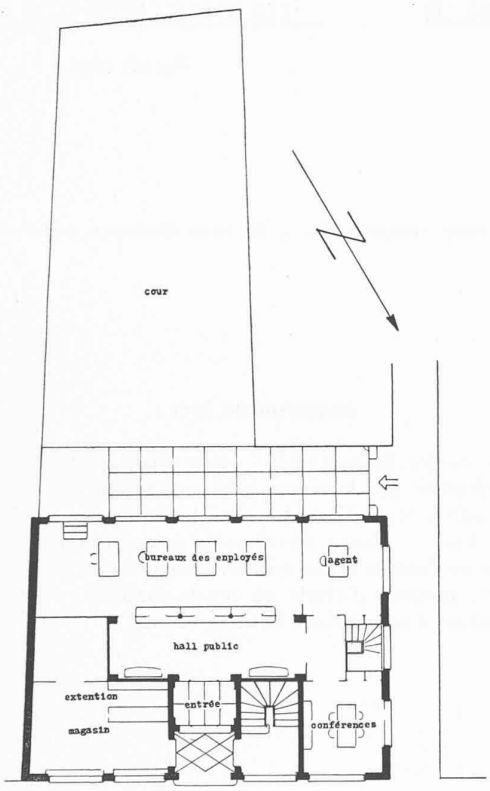
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DU CRÉDIT FONCIER VAUDOIS, A YVERDON

1er prix : projet « Mercure », M. *Jacques Du Pasquier*, architecte.

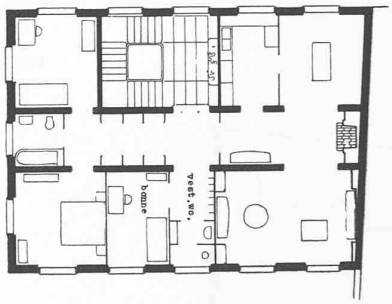
Jugement du jury :

Bon projet, bien étudié. Distribution des locaux de la Banque très judicieuse. Bureaux bien éclairés. Liaison pratique. — Etude de l'entrée et des escaliers peu poussée. — Emplacement des vestiaires et des W.-C. du rez-de-chaussée défavorable. — Distribution et orientation des appartements judicieuses. — Façade sobre et tranquille.

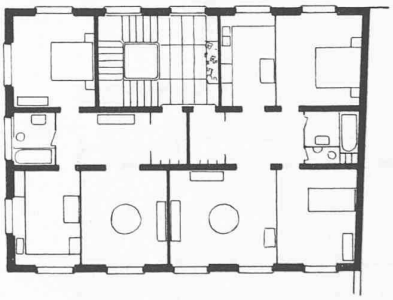
Bonne utilisation d'une surface bâtie minimum.



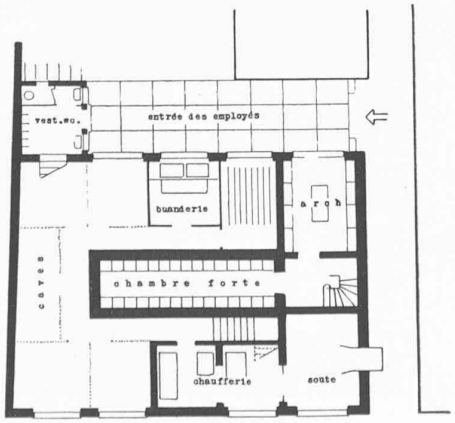
Plan du rez-de-chaussée.



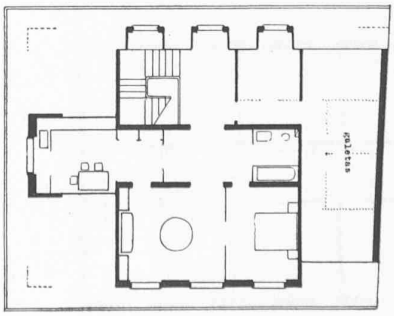
Plan du 1er étage.



Plan du 2me étage.



Plan du sous-sol.



Plan du 3me étage.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DU CRÉDIT FONCIER VAUDOIS, A YVERDON

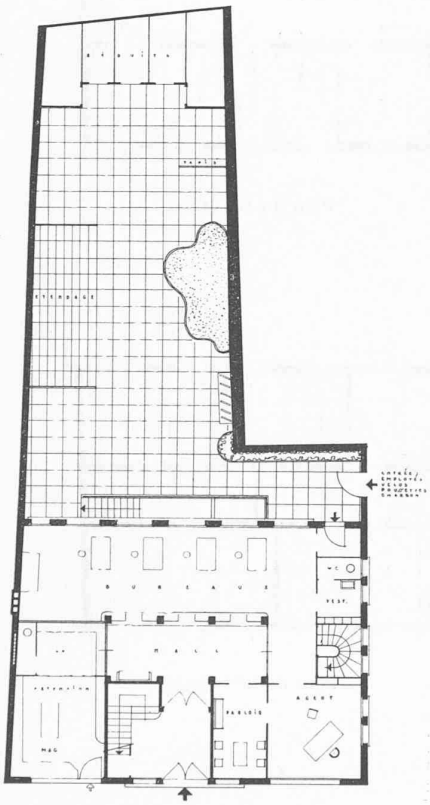
1er rang : projet « Mercure », M. *Jacques Du Pasquier*, architecte.



Façade sud.



Façade nord.



Plan du rez-de-chaussée.

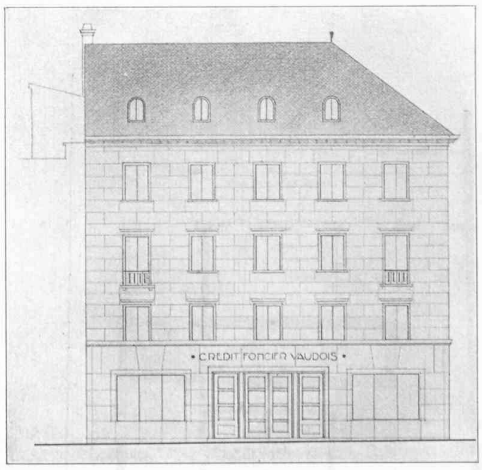


Plan du 1er étage.

2me rang : projet « Roc », M. *René Dormond*, architecte.

Jugement du jury :

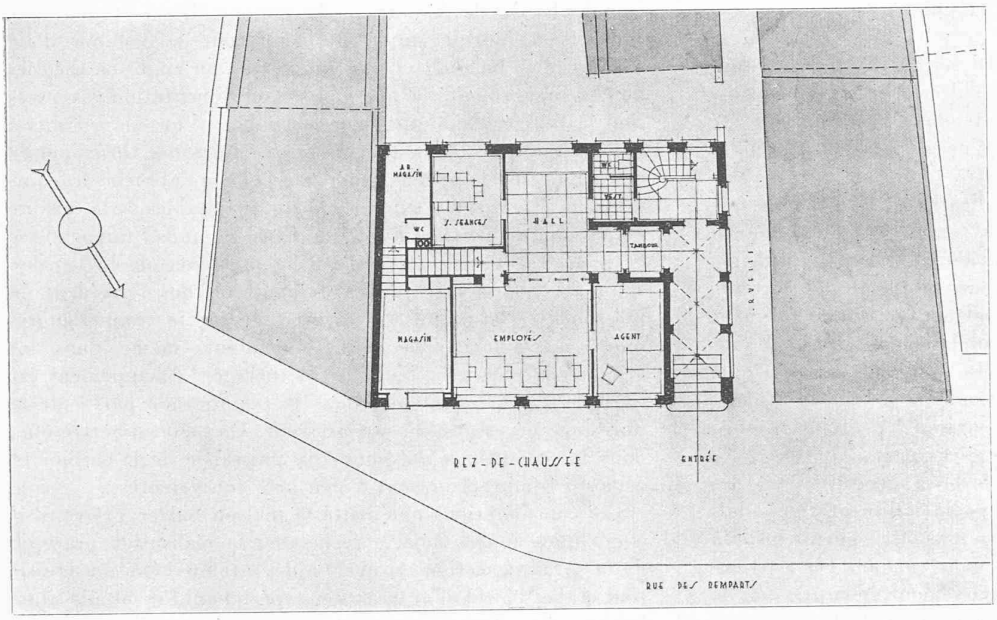
Bon projet, bien étudié. — Bon éclairage des locaux. Distribution des bureaux judicieuse ; celui de l'agent gagnerait à être adjacent à celui des employés. — Magasin étriqué. — Bonne distribution des appartements. — Etude de l'entrée et des escaliers peu poussée. — Façade simple, manque d'étude au rez-de-chaussée. — Bonne utilisation d'une surface bâtie minimum.



Façade nord.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DU CRÉDIT FONCIER VAUDOIS, A YVERDON

3me rang : projet « Everdon », M. *Antoine Merio*, architecte.

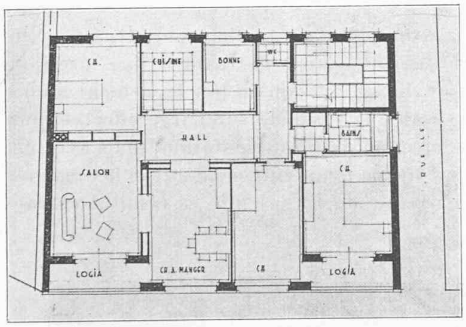


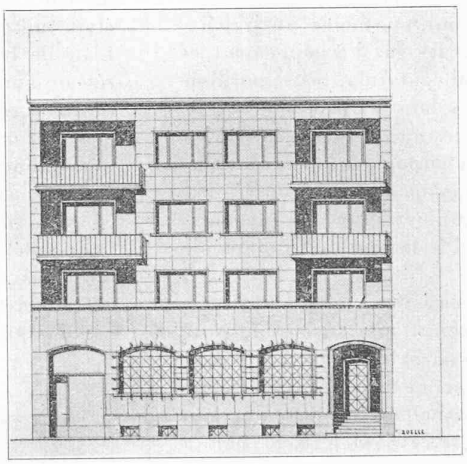
Plan du rez-de-chaussée.

Jugement du jury :

Plans bien étudiés. L'entrée nécessite un parcours trop long pour l'accès aux locaux de l'agence. — Surélévation du rez-de-chaussée sans motif apparent. — Locaux bien éclairés. — Orientation et distribution des appartements critiquables. — Façade avec beaucoup de caractère et bien étudiée.

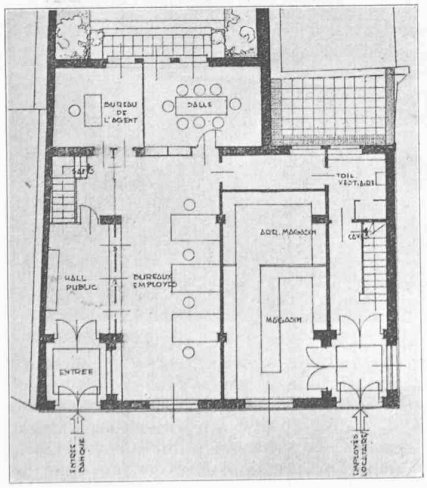
Plan du 1er étage.



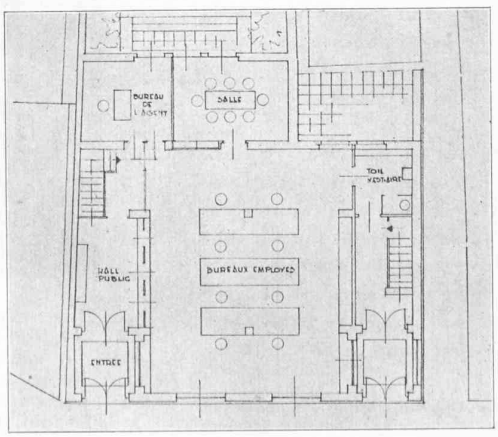


← Façade nord.

4me rang : projet « Jura », M. *Robert Pilloud*, architecte.



Plan du rez-de-chaussée.



Agrandissement futur.

Jugement du jury :

Accès à la cour condamné.

Eclairage du bureau des employés et du hall public insuffisant.

Orientation des appartements critiquable.

Projet d'agrandissement d'exécution facile.